

Conseil communautaire du 19 Mars 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-CC-2S-DDH-18

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA CARL

L'An Deux Mille Vingt-et-un le Vendredi 19 du mois de Mars à dix-sept heures-trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole, Edouard - MONTOUT Liliane - MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Mugnette - M. PIERRE-JUSTIN Patrice - Mme CELINI Nadia – MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - BEAUPERTHUY Emmery - CHATEAUBON Hugues - Mmes CLARAC Elodie - GRANDISSON Mariane - M. HOTIN Michel Eloi - Mmes HUGUES Valérie - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme - LAPTES Sylvia - MM. LATCHOUMANIN Eric - MARY Teddy - Mmes PAULON Nina Valentine - PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick.

EXCUSES : MM. TONTON Loïc (Procuration à Cédric CORNET) – BARBIN Teddy Olivier (Procuration à Nanouchka LOUIS) - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice (A quitté la séance) – Mme FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia (Procuration à Sylvia LAPTES) - M. LUTIN David Laurent (Procuration à Liliane MONTOUT) - Mme MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette (Procuration à Sylvia LAPTES) - Mme VIROLAN Jocelyne Albert (A quitté la séance).

ABSENTS : MM. FRAIR Jules Joël - GALVANI Lucien - KANCEL Jacques, Lucien.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 31

Conseillers représentés : 5

Date de la convocation :	12 Mars 2021
Date d'affichage :	12 Mars 2021
Nombre de conseillers en exercice :	41
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	36
Secrétaire de séance :	Wennie MOLIA

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale – article 34 ;

Vu la délibération N°2020-CC-11S-DDH-82 du 23 décembre 2020 relative à la mise à jour du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la délibération modifiant le tableau des effectifs en date du 23 décembre 2020 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin d'ajuster les postes aux besoins réels de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) ;

Entendu le rapport de M. Le Président et après en avoir débattu.

Le tableau des effectifs (ou des emplois) est un outil incontournable de la gestion du personnel.

Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public.

Les contrats aidés (CUI-CAE...) et les contrats d'apprentissage ne font pas l'objet de création de postes et ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des effectifs de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code des Collectivités Territoriales (Articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Depuis la création de la CARL en 2015, les effectifs ont été modifiés et ont fait l'objet de plusieurs délibérations.

L'organisation actuelle et le fonctionnement des services permettent d'avoir une vision plus affinée et précise des effectifs nécessaires et conduit de ce fait, dans le cadre du déploiement de l'organigramme de l'établissement à adapter le tableau des effectifs aux besoins identifiés.

Il est ainsi proposé à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

CRÉATIONS :

- 2 Adjoints administratifs territoriaux
- 2 Adjoints administratifs territoriaux principaux 2ème classe
- 2 Adjoints administratifs territoriaux principaux 1ère classe
- 2 Adjoints techniques territoriaux
- 2 Adjoints techniques territoriaux principaux 2ème classe
- 2 Adjoints techniques territoriaux principaux 1ère classe
- 5 Rédacteurs territoriaux
- 3 Techniciens territoriaux
- 2 Attachés territoriaux principaux
- 3 Ingénieurs territoriaux

Soit 25 créations.

Il est également proposé de procéder à la **mise à jour annuelle du tableau des effectifs** et ce, au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Par 35 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE :

ARTICLE 1er : D'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01 avril 2021 (*annexe 1*) ;

ARTICLE 2 : De procéder à la mise à jour annuelle du tableau des effectifs, au plus tard le 31 décembre ;

ARTICLE 3 : Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant, chapitre 012,

ARTICLE 4 : Autorise en conséquence le Président et Madame la Comptable publique à procéder à l'application de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification
le

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT


Cédric CORNET

